

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE – COMMUNE DE MERPINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le vingt neuf novembre, le conseil municipal, dûment convoqué le vingt cinq novembre, s'est réuni sous la présidence de M. Christian DECOODT, maire.

Présents : MM DECOODT-LANDRY.REPENTIN.THIBAUD.BOULESTEIX.GUIBERT.RAYMOND.VIAUD
LESPAGNOL.CHATENET.LAMARQUE.DEMENIER.GALLAU

Absents : MM BARET (pouvoir à Mme LANDRY)-BASCOU (pouvoir à Mme LAMARQUE)
Mme Jocelyne DEMENIER est élue secrétaire.

Taux de la Taxe d'Aménagement

M. le maire propose au conseil municipal d'étudier la fixation du taux de la Taxe d'Aménagement.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le maire, pris connaissance d'exemples de montants dus en 2016 par des pétitionnaires de demandes de constructions ; et entendu la proposition de la commission des finances, décide :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121.29,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331.1 à L331.46
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26.01.2009
- Vu la délibération du 28.11.2011 instituant la Taxe d'Aménagement au taux de 1 %

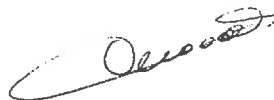
- de porter sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement à 2,5 % à compter du 01.01.2017
- de maintenir les autres termes de la délibération du 28.11.2011.

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Affiché le 02 DEC 2016

A MERPINS, le 02.12.2016
Le Maire, Christian DECOODT



DECOODT
02.12.2016